

Fiche de réservation - Mercredis avril/mai/juin/juillet 2026

ALSH site Uzerche site Vigeois

Nom et prénom de l'enfant :

Age : Numéro de tél :

Merci de déposer ou d'envoyer vos demandes de réservations à l'ALSH :

- ALSH l'île aux trésors, Maison de l'Enfance - Les Buges, 19140 UZERCHE

- ALSH l'île aux loisirs, rue du Tourondel, 19410 VIGEOIS

Tel : 05.55.97.13.41 ou 06.11.42.18.22 ([laissez un message](#))

Mail : alsh@paysduzerche.fr

Rappel : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire

Dossier d'inscription 2025-2026 + cette fiche de réservation **avant le 03/04/2026.**

Un enfant peut être refusé s'il n'est pas inscrit.

Règlement de l'ALSH : En cas d'absence prévisible, nous vous rappelons

qu'elle doit être signalée le mercredi précédent avant midi. En cas

d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Possibilité d'accueil :

↳ journée (avec ou sans repas)

↳ demi-journée (avec ou sans repas), sauf en cas de sortie journée

	Matin	Repas	Après-midi
Mercredi 22/04/26			
Mercredi 29/04/26			
Mercredi 06/05/26			
Mercredi 13/05/26			
Mercredi 20/05/26			
Mercredi 27/05/26			
Mercredi 03/06/26			
Mercredi 10/06/26			
Mercredi 17/06/26			
Mercredi 24/06/26			
Mercredi 01/07/26			

Nous attestons avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement en vigueur. Signature :

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet www.paysduzerche.fr, dans la rubrique « Enfance / Jeunesse » et « Accueil de loisirs ».

Fiche de réservation - Mercredis avril/mai/juin/juillet 2026

ALSH site Uzerche site Vigeois

Nom et prénom de l'enfant :

Age : Numéro de tél :

Merci de déposer ou d'envoyer vos demandes de réservations à l'ALSH :

- ALSH l'île aux trésors, Maison de l'Enfance - Les Buges, 19140 UZERCHE

- ALSH l'île aux loisirs, rue du Tourondel, 19410 VIGEOIS

Tel : 05.55.97.13.41 ou 06.11.42.18.22 ([laissez un message](#))

Mail : alsh@paysduzerche.fr

Rappel : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire

Dossier d'inscription 2025-2026 + cette fiche de réservation **avant le 03/04/2026.**

Un enfant peut être refusé s'il n'est pas inscrit.

Règlement de l'ALSH : En cas d'absence prévisible, nous vous rappelons

qu'elle doit être signalée le mercredi précédent avant midi. En cas

d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Possibilité d'accueil :

↳ journée (avec ou sans repas)

↳ demi-journée (avec ou sans repas), sauf en cas de sortie journée

	Matin	Repas	Après-midi
Mercredi 22/04/26			
Mercredi 29/04/26			
Mercredi 06/05/26			
Mercredi 13/05/26			
Mercredi 20/05/26			
Mercredi 27/05/26			
Mercredi 03/06/26			
Mercredi 10/06/26			
Mercredi 17/06/26			
Mercredi 24/06/26			
Mercredi 01/07/26			

Nous attestons avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement en vigueur. Signature :

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet www.paysduzerche.fr, dans la rubrique « Enfance / Jeunesse » et « Accueil de loisirs ».